



SERVICE DES SPORTS

2026	02
TARIFS INSTALLATIONS [TAR 001]	
Installations sportives municipales	
Au 1 ^{er} septembre 2026	

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Réception Préfecture
094 - 2194000686 - 2026 0713
DEC26D 041 sds002
Date de transmission : 13 JUL. 2026
Date de réception : 13 JUL. 2026

Le Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Sport,

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu l'ordonnance 86-1243 du 1^{er} décembre 1986, relative à la liberté des prix et de la concurrence,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2021, fixant la tarification et les modalités d'accès aux installations sportives municipales,

Considérant l'absence de délibération contraire du Conseil Municipal, impliquant la révision des tarifs des installations sportives municipales conformément à la délibération susvisée,

Considérant les valeurs de l'indice INSEE des prix à la consommation – Ensemble hors tabac,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DECIDE

ARTICLE I :

Revalorise les tarifs des installations municipales, conformément à la délibération du 30 juin 2021, en tenant compte de l'indice INSEE des prix à la consommation - France – Ensemble hors tabac des mois de décembre 2024 soit 118,00 et décembre 2025 soit 118,96.

ARTICLE II :

Les tarifs figurant dans les tableaux ci-annexés sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.

.../

ARTICLE III :

Service : Service Des Sports 11
Domaine : Organisation – Tarification
Nomenclature : 3.5.5

Début d'affichage le

13 JUL. 2026

Hôtel de Ville

Téléphone : 01 45 11 65 65

Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame le Trésorier Principal, Madame la Directrice du Service des Sports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision

ARTICLE FINAL :

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera portée à la connaissance de l'Assemblée Municipale.

Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- Madame la Trésorière Principale
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Chacun des fonctionnaires et agents chargés de son exécution.

La présente décision peut faire l'objet :

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Certification exécutoire



Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,
Le

13 JUIL. 2026

Pierre-Michel DELECROIX
Maire



13 JUIL. 2026

Début d'affichage le



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



FIXATION DES TARIFS D'ENTRÉE DANS LES PISCINES MUNICIPALES A COMPTER DE LA CERTIFICATION EXÉCUTOIRE DE LA DÉCISION

Le Conseil Municipal n'ayant pas émis de délibération contraire et conformément à l'annexe 2 de la délibération du 30 juin 2021, fixant la tarification et les modalités d'accès aux installations sportives municipales, les nouveaux tarifs applicables aux usagers des piscines sont fixés comme suit à compter du 1^{er} septembre 2026.

TARIFS D'ENTRÉE DANS LES PISCINES MUNICIPALES		
	décembre 2024	décembre 2025
indice INSEE des prix à la consommation - Ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé - Ensemble hors tabac du mois de décembre	118	118,96
TARIFS NON SAINT MAURIENS (Aucun tarif réduit n'est accordé aux extra muros)		
	Tarifs 01/09/25	Tarifs 01/09/26
Ticket non saint-maurien (tarif de base à l'unité)	6,10 €	6,20 €
Carte 10 entrées non saint-maurien	46,90 €	47,30 €
TARIFS SAINT-MAURIENS (SUR PRÉSENTATION DE JUSTIFICATIFS)		
	Tarifs 01/09/25	Tarifs 01/09/26
Ticket saint-maurien	3,30 €	3,40 €
Ticket saint-maurien : - enfant de moins de 16 ans - personne de 62 ans et + - étudiant - famille nombreuse - demandeur d'emploi résidant à Saint-Maur - personne en situation de handicap	2,40 €	2,50 €
Ticket saint-maurien : - personne porteuse de la carte PASS senior de 60 ans et +	1,80 €	1,80 €
Enfants de moins de 6 ans et bénéficiaires des minimas sociaux	GRATUIT	GRATUIT
Carte 10 entrées : - saint-maurien - personnel de sociétés saint-mauriennes	27,70 €	28,00 €
Carte 10 entrées saint-maurien : - enfant de moins de 16 ans - personne de 62 ans et + - étudiant - famille nombreuse - demandeur d'emploi résidant à Saint-Maur - personne en situation de handicap	18,50 €	18,70 €
Rachat et rechargement d'une carte perdue	6,10 €	6,20 €

Service : Service Des Sports 11

Domaine : Organisation – Tarification

Nomenclature : 3.5.5

Début d'affichage le

Fin d'affichage le



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



FIXATION DES TARIFS DES INSTALLATIONS MUNICIPALES A COMPTER DE LA CERTIFICATION EXÉCUTOIRE DE LA DÉCISION

Le Conseil Municipal n'ayant pas émis de délibération contraire et conformément à l'annexe 2 de la délibération du 30 juin 2021, fixant la tarification et les modalités d'accès aux installations sportives municipales, les nouveaux tarifs applicables aux usagers sont fixés comme suit à compter du 1^{er} septembre 2026.

TARIFICATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES		
indice INSEE des prix à la consommation - Série	décembre 2024	décembre 2025
Ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé –	118	118,96
Ensemble hors tabac du mois de décembre		
	Tarifs 01/09/2025	Tarifs au 01/09/2026
- Aire de street - Terrain extérieur en enrobé (heure diurne)	46,00 €	48,00 €
- Salle de réunion - Terrain extérieur en enrobé (heure nocturne) - Terrain intérieur en enrobé	67,00 €	70,00 €
- Piscine du centre sportif Brossolette : * Petit Bassin * Ligne d'eau grand bassin	90,00 €	94,00 €
- Salle de danse, Dojo < 200 m ² - Salle non spécifique, Gymnase < 40 X 20 m - Centre sportif Arromanches petite salle (tennis de table) - Terrain de grand Jeu en gazon synthétique hors stade Chéron (heure diurne)	133,00 €	139,00 €
- Salle de danse, Dojo ≥ 200 m ² - Salle spécifique, Gymnase ≥ 40 X 20 m - Piste d'athlétisme (heure diurne) - Terrain de grand Jeu en gazon (heure diurne) - Terrain de grand Jeu en gazon synthétique hors stade Chéron (heure nocturne) - Terrain de football du stade Chéron (heure diurne) - Centre sportif Arromanches salle azur (tennis de table) - Piscine Caneton	195,00 €	204,00 €
- Terrain de grand Jeu en gazon (heure nocturne) - Terrain de football du stade Chéron (heure nocturne) - Centre sportif Arromanches Grande salle (tennis de table)	256,00 €	267,00 €
- Piste d'athlétisme (heure nocturne) - Salle de compétition du centre sportif Brossolette - Salle Omnisport du centre sportif Gilbert Noël - Terrain de football du stade Chéron (heure nocturne)	327,00 €	341,00 €
- Piscine du centre sportif Brossolette : Grand Bassin	484,00 €	505,00 €

Service : Service Des Sports 11
Domaine : Organisation – Tarification
Nomenclature : 3.5.5

Début d'affichage le

Fin d'affichage le